



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Aout-2010-Entrevue-de-Philippe>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Nos dossiers et analyses > Santé et sous-traitance > Le combat de Philippe Billard > **Août 2010 : Entrevue de Philippe Billard à Bure**

**6 août 2010**

## **Août 2010 : Entrevue de Philippe Billard à Bure**

**Article paru dans L'Est Républicain le 29 août 2010 suite à l'intervention de Philippe Billard, sous-traitant du nucléaire, sur le festival antinucléaire de Bonnet/Bure (Meuse).**

**Quelles sont les conditions de travail d'un salarié sous-traitant du nucléaire en France ?**

Entre nous, on a l'habitude de dire que les barbelés qui entourent les centrales d'EDF servent à ne pas voir la misère qu'il y a à l'intérieur. Depuis 26 ans que je travaille dans les centrales EDF, tout doit aller de plus en vite, aux dépens de la qualité du travail et des conditions de sécurité. En théorie, EDF vous dira toujours que le matériel de protection est disponible mais en réalité, les travailleurs n'ont pas le temps de s'en servir.

Concrètement, les ouvriers qui effectuent les changements de tranche (remplacement du combustible) sont des sous-traitants. Ils s'assurent de la sécurité des installations mais de moins en moins de contrôle sont effectués. Lorsque j'ai commencé à travailler, le changement de tranche durait 60 jours. Aujourd'hui on en est à 30 et le prochain objectif c'est 15. Du côté du salaire, il n'y a pas de reconnaissance non-plus, alors les jeunes ne restent plus.

**Au niveau médical, vous bénéficiez d'un suivi particulier ?**

Rien du tout. Une visite à la médecine du travail comme tout le monde et une prise de sang annuelle.

Comme on change de centrale tous les cinq ou six ans, les dossiers ne suivent pas. Le but de tout cela c'est de pas faire comme l'amiante : il ne faut pas laisser de trace pour que les employés ne se retournent pas contre les patrons quand ils tombent malades. C'est d'autant plus facile que les maladies ne se déclarent que des années plus tard. Idem pour les accidents du travail. C'est pour cela que « Santé sous-traitance » est née, pour créer la mémoire et aller « au charbon » dans les tribunaux, quand un de nos collègues tombe malade. Nous avons le même avocat que les malades de l'amiante, Me Tessonnière.

**Vous n'avez pas l'impression, parfois, de vous battre comme des moulins à vent ?**

Non, toutes ces procédures ne sont pas vaines. Il est possible de se retourner contre nos patrons. S'attaquer à EDF c'est presque impossible mais déjà, faire condamner pour faute inexcusable les entreprises qui ne respectent pas la sécurité de leurs salariés, c'est possible.

*Propos recueillis par Marion JACOB*